

## AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le 18 janvier 2022, sous la référence 15201, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur les communes de Bourg lès Valence, Chateaubourg, Cornas, la Roche de Glun, Mauves, Tain l'Hermitage, Pont de l'Isère, Saint Jean de Muzols et Tournon sur Rhône, soit un linéaire de 6542 mètres, le tout figurant sur le plan de situation figurant ci-après.

Ce titre a été attribué dans le respect des dispositions des articles L.2122-1-1 à L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) relatives aux obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public.

L'article L. 2122-1-1 n'est pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public. Par conséquent la présente convention d'occupation bénéficie de la dérogation de publicité et mise en concurrence conformément à l'article L. 2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence 15201 :

- [cnr.valence@cnr.tm.fr](mailto:cnr.valence@cnr.tm.fr),
- OU Direction Territoriale Rhône Saône Isère - Département domanial - 91 route de La Roche de Glun- BP 326 - 26503 BOURG LES VALENCE Cedex.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du :

- Tribunal administratif de Grenoble pour la Drôme  
2 Place de Verdun  
Boîte Postale 1135  
38022 Grenoble Cedex  
tél. : 04 76 42 90 00  
fax : 04 76 42 22 69  
fax : 04 76 51 89 44  
[greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

- Tribunal administratif de Lyon pour l'Ardèche  
Palais des Juridictions administratives  
184, rue Duguesclin  
69433 Lyon Cedex 03  
tél. : 04 87 63 50 00  
[greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)<http://lyon.tribunal-administratif.fr>  
Le présent avis a été mis en ligne le 24/04/2023







